



Délibération n°739 Frais de Déplacement des membres du Conseil de Développement

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 42
Nombre de votants : 42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20220323-739-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 11/03/2022

Convoqué le 10 mars 2022, le conseil syndical s'est réuni le 23 mars 2022 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

106^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER

Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Monsieur Christian MÉLIS

Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX

Frais de déplacement des membres du Conseil de Développement

Le Conseil de développement commun au Grand Clermont, à Billom Communauté, à Clermont Auvergne Métropole, à Mond'Arverne Communauté et à Riom Limagne et Volcans est composé de 100 citoyens bénévoles qui vont devoir assumer des frais de déplacement pour se rendre aux réunions plénières et de travaux thématiques.

Il est donc proposé s'instaurer un défraiement des dépenses de transport pour chaque membre du Conseil de développement dans les conditions suivantes :

- Sont pris en charge les déplacements effectués par chaque membre sur la base de l'indemnité kilométrique appliquée dans la fonction publique territoriale pour un véhicule de 5CV et pour une distance cumulée inférieure à 2 000 kilomètres (ce montant est actuellement de 0.32€/kilomètre).
- La distance prise en compte est celle entre la commune de résidence et la commune au sein de laquelle se tient la réunion du Conseil de développement.
- En cas de covoiturage, seul le conducteur du véhicule pourra bénéficier de l'indemnité kilométrique.
- Le remboursement interviendra après attestation de présence à la réunion établie par le Grand Clermont.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le principe de défraiement des dépenses de transport pour les membres du Conseil de Développement conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

**À Clermont-Ferrand, jeudi 24 mars 2022.
Dominique ADENOT,
Président.**

